

Accompagner les fragilités et reconnaître les détresses

Présentation du programme de formation
STOP ABUS pour protéger l'enfance

(bientraitance, vigilance et gestion de crise)

Prières d’intercession

prononcée par les évêques de France

lors des vêpres du 7 novembre 2016 à l’assemblée plénière de Lourdes

Pour les victimes

Seigneur, des personnes ont été victimes et abusées par des prêtres : leur confiance a été trahie, leur enfance a été volée. Leur souffrance, ignorée, reste pour toute leur vie.

Certaines victimes ont pu garder la foi, tant bien que mal,

mais d’autres ont tout rejeté, n’ont plus jamais pu entrer dans une église.

Nous te supplions, envoie leur ton Esprit saint, pour qu’Il leur apporte Ta consolation,

Ta paix, et qu’Il leur donne Ta force pour continuer à vivre, et pour se reconstruire.

Nous t’en supplions !

- Prières d’intercession
- prononcée par les évêques de France
- lors des vêpres du 7 novembre 2016 à l’assemblée plénière de Lourdes

Pour les familles

Seigneur, des familles de victimes ont été brisées,

leur souffrance est très grande aussi et bien souvent ignorée…

Souffrance des parents, dont certains ont vu leur enfant se suicider,

souffrance des frères et soeurs, mais aussi souffrance des conjoints et des enfants.

Nous t’en supplions, envoie ton Esprit saint pour que les familles et les proches aussi

soient soutenus et consolés et qu’ils reçoivent Ta paix.

Nous t’en supplions !

- Prières d’intercession
- prononcée par les évêques de France
- lors des vêpres du 7 novembre 2016 à l’assemblée plénière de Lourdes

Pour tous ceux qui s’occupent des enfants et des jeunes

Seigneur, nombreux sont les adultes en responsabilité avec des enfants et des jeunes : parents, enseignants, éducateurs, animateurs d’aumôneries et de mouvements, ou catéchistes, prêtres.

Leur tâche est importante et exigeante.

Nous t’en supplions, envoie ton Esprit saint, pour que tous ces adultes travaillent ensemble à protéger les jeunes, les aidant à grandir avec Toi, en toute sécurité.

Nous t’en supplions !

Prières d’intercession

prononcée par les évêques de France

lors des vêpres du 7 novembre 2016 à l’assemblée plénière de Lourdes

Pour les auteurs

Seigneur, tu nous apprends à distinguer le péché du pécheur.

Convertis nos coeurs pour ne pas identifier les auteurs de crimes à leurs méfaits.

Ils demeurent tes enfants. Nous te prions pour que tu mettes à leurs côtés

les personnes qui les accompagnent sur un chemin de guérison, de libération, de conversion.

Qu’il leur soit donné des frères et des soignants qui les encouragent à grandir dans la vérité et le pardon.

Nous t’en supplions, envoie ton Esprit saint sur tous les auteurs d’abus sexuels.

Qu’ils « se convertissent et qu’ils vivent ». Aucune vie n’est à jamais gâchée à tes yeux.

Qu’ils trouvent dans ton esprit de miséricorde l’élan pour refonder leur vie en Toi.

Nous t’en supplions !

La bientraitance

- Une posture
- Une attitude
- Une responsabilité
- Une vigilance
- Une attention
- L'aménagement de l'espace

La vigilance

- A quel moment s'inquiéter ?
- Les signaux forts
- Les signaux faibles
- L'équipe
- La juste distance

La gestion de crise

- Accueillir
- Discerner
- Agir

- Responsabilité
- La loi

Casier Judiciaire

Le bulletin n°3 est un document confidentiel et strictement personnel, destiné aux particuliers. Il ne peut être demandé que par la personne qu'il concerne ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle. Il ne peut en aucun cas être délivré à un tiers, sous peine de 7 500 euros d'amende (articles R.82, 777 et 781 du Code de procédure pénale).

Delphine HERMIL 2025.12.06

Comment faire votre demande ?

Vous pré-enregistrez votre demande

Gagnez du temps avec FranceConnect

Vous vérifiez vos coordonnées pré-remplies et **complétez** les champs restants.

Sans FranceConnect

Vous **saisissez** votre état civil, votre adresse et le mode de retour souhaité de votre réponse.

Que vous utilisiez ou pas FranceConnect, vous **vérifiez** les informations saisies et vous **validez le pré-enregistrement** de votre demande.

Vous confirmez votre demande

- Le Casier judiciaire national vous envoie par courriel un lien de confirmation et **une référence à conserver.**
- **Vous confirmez votre demande.**

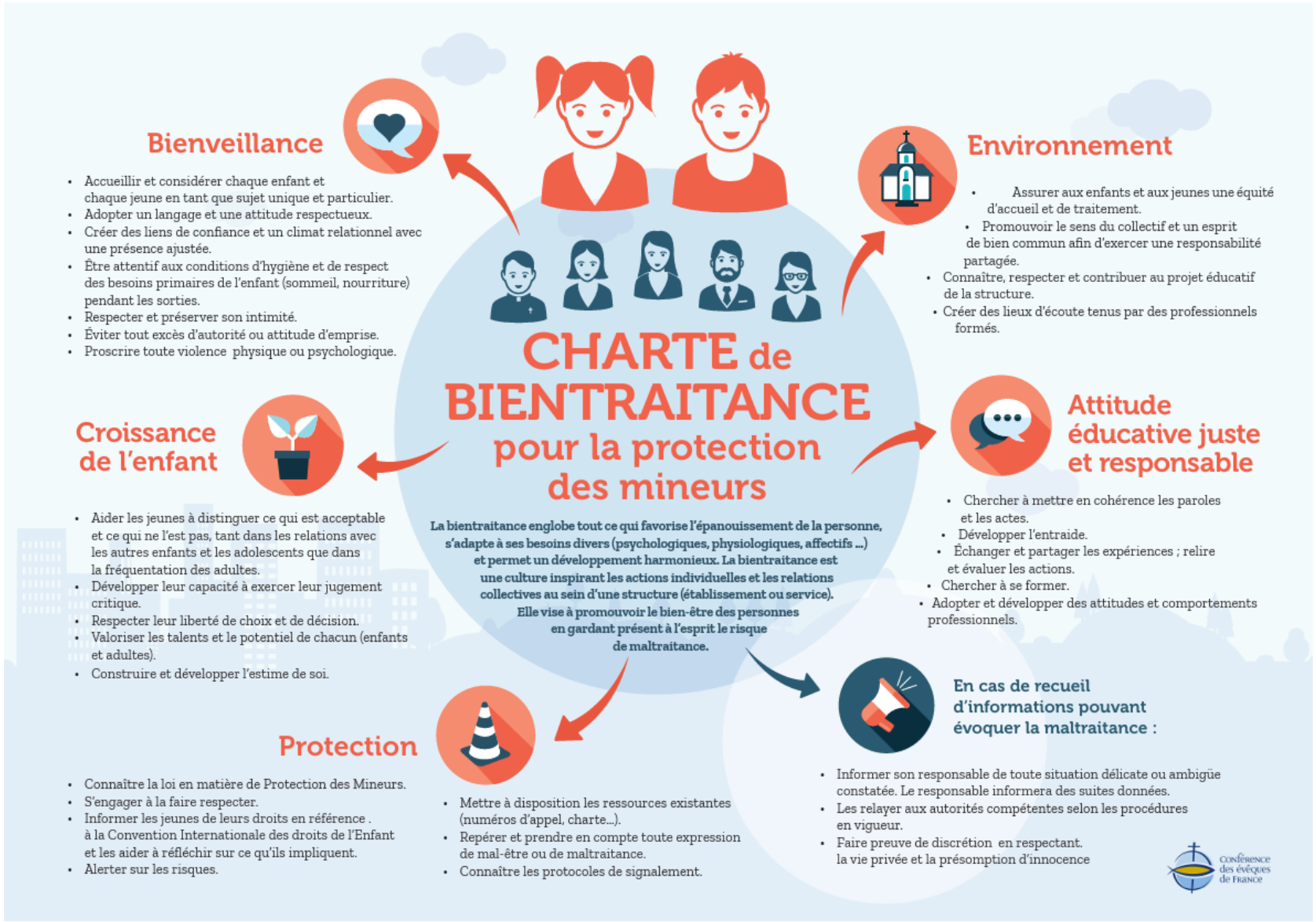
Vous recevez votre réponse

par courriel

- Dès que votre demande est traitée, vous recevez par courriel un lien vous permettant d'obtenir votre réponse.
- **Vous devrez alors saisir votre identité et la référence** communiquée dans le premier courriel.

Casier Judiciaire B3

Delphine HERMIL 2025.12.06


Bienveillance
Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
Adopter un langage et une attitude respectueux.
Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
Respecter et préserver son intimité.
Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
Proscrire toute violence physique ou psychologique.
Environnement
Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure.
Créer des lieux d'écoute tenus par des professionnels formés.
CHARTE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs
La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'une structure (établissement ou service). Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.
Croissance de l'enfant
Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
Respecter leur liberté de choix et de décision.
Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
Construire et développer l'estime de soi.
Attitude éducative juste et responsable
Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
Développer l'entraide.
Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
Chercher à se former.
Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.
Protection
Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs.
S'engager à la faire respecter.
Informer les jeunes de leurs droits en référence à la Convention Internationale des droits de l'Enfant et les aider à réfléchir sur ce qu'ils impliquent.
Alerter sur les risques.
Mettre à disposition les ressources existantes (numéros d'appel, charte...).
Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
Connaître les protocoles de signalement.
En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :
Informer son responsable de toute situation délicate ou ambigüe constatée. Le responsable informera des suites données.
Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
Faire preuve de discrétion en respectant. la vie privée et la présomption d'innocence
Conférence des évêques de France